

Pierre DESARNAUD

Sylviculteur

33680 Le Porge

Le Porge le 09/12/2021

Avis d'opposition au Projet Champ Captant des Landes du Médoc dans le cadre de la Concertation Préalable.

Je m'interroge :

Suite à ma présence dans plusieurs réunions concernant les Champs captant, j'en arrive à cette conclusion :

1. Risque de catastrophe écologique :
 - a. A cause des travaux à l'écluse du Joncrut sur la commune du Porge, le niveau du Canal est très bas, ce qui a asséché la forêt, le terrain est maintenant peu humide, conséquence, il n'y a plus de Cèpes. **N'en sera-t-il pas de même avec la mise en service du champ captant ?**
 - b. Toujours dans la rubrique écologique, Cf. réunion de concertation de Lacanau du 9 /11 /2021 à 18h30, il a été dit « il faut trouver un moyen d'alerte ». **Qui va donner cette alerte ?** dans le milieu forestier, ça va se traduire par quelque chose d'irréversible, en effet un pin maritime, quand il commence à donner des signaux concernant sa santé, c'est trop tard, sa fin de vie est très proche, il en est de même pour d'autres espèces.
2. Catastrophe économique :
 - a. Je me permets de rappeler que la filière bois en France, c'est 400 000 emplois autant que la construction automobile. En Aquitaine, au niveau des revenus, tantôt c'est la « Vigne » qui est devant, tantôt c'est la « Filière Bois »
 - b. Toujours dans la rubrique économique : Il y a l'aspect et l'attrait touristique qui risquent de changer.
 - c. Il risque même d'y avoir un paysage différent qui risque de prendre la forme de grands Champs Photovoltaïques, car effectivement, il faudra bien que les propriétaires trouvent une autre source de revenu.
3. Conséquences politiques :
 - a. En effet je pense que les premiers symptômes se manifestent bien avant 25 ans ou 30 ans, comme il a été dit sauf erreur de ma part. Certaines personnes risquent de voir leurs noms cités pour répondre de leurs actes (Presse, Justice, Média).

Trouver d'autres solutions :

1. Pourquoi ne pas implanter tout le système sur le Camp de Souge qui est un terrain militaire qui appartient à l'Etat.
 - a. Les avantages :
 - i. Près de Bordeaux
 - ii. Moyen d'alerte : même si l'agriculture manque d'eau, les subventions sont présentes, il ne faudra pas attendre 60 ans pour avoir des bénéfices.

- iii. On ne prend plus de terrain aux propriétaires pour les infrastructures : routes, puits forés, tuyauterie, usine de traitement.
 - b. Inconvénients : il faut toujours 14 puits et on pompe toujours dans la nappe toujours autant de m³. Et attention un risque de pollution totalement irréversible peut se manifester. Il ne faut pas rompre l'équilibre de pression ce qui aurait pour effet que l'eau de mer passe dans la nappe par surpompage. Bordeaux Métropole prend un énorme risque avec son procédé.
2. Il faut utiliser l'eau de mer et l'eau de la Garonne
- a. Pour cela il faut construire une usine le plus près de la cote pour limiter au maximum la forte corrosion liée au sel de l'eau de mer dans les tuyauteries d'acheminement entre l'aspiration et l'usine de traitement. Suivant le procédé utilisé, la même usine peut traiter à la fois l'eau de mer et l'eau douce. Un choix judicieux d'implantation doit être fait. On peut trouver des exemples intéressants d'usine de traitement à Carboneras en Espagne (Andalousie) et à Médine en Arabie Saoudite.

Pierre DESARNAUD